Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_099-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_099

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	79
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

PARTENARIATS CULTURELS 2026

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. DELCROS, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_099-DE

PARTENARIATS CULTURELS 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant que l'agglomération du Grand Périgueux soutient un certain nombre de manifestations sportives ou culturelles du territoire.

Que ce soutien participe de la politique d'action de proximité que le Grand Périgueux entend mener en direction de tous les habitants du territoire. La réussite des événements culturels et sportifs, ainsi que celles des clubs et associations organisatrices contribuent à la notoriété de l'agglomération.

Qu'une commission technique composée d'élus et des personnels chargés de l'instruction des dossiers s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Claude Kergoat, Conseillère déléguée référente en charge des partenariats.

Qu'à l'issue, la proposition de programmation 2026 des subventions allouées aux associations a été soumise au Président pour avis.

Considérant que deux règlements d'intervention encadrent l'attribution des aides aux porteurs de projets, en fonction des critères d'instruction et des plafonds cumulatifs définis dans les règlements :

- Soutien au Manifestations culturelles

Que ce règlement d'intervention a fait l'objet d'une modification par délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2025 [Prise en compte des critères supplémentaires hors plafonnement de l'aide].

- Les Grands Événements, ou scènes conventionnées labellisées par le Ministère de la Culture

Qu'ils bénéficient d'un régime d'aide dérogatoire au règlement de soutien aux manifestations culturelles.
=> Soutien à une Scène rurale portée par des scènes conventionnées d'intérêt national.

Considérant que les associations organisatrices d'événements culturels avaient jusqu'au 2 mars 2026 pour déposer leurs dossiers.

Qu'après analyse des dossiers déposés, 27 associations peuvent bénéficier d'une aide en 2026.

Que les montants des aides allouées pourront être proratisés (versement d'acompte) en fonction du budget définitif de la manifestation (dépenses réelles engagées) par rapport au budget prévisionnel indiqué dans le dossier de demande de subvention.

Considérant qu'au titre des actions de communication, la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux souhaite se porter organisatrice d'un événement au Sîlot le 16 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_099-DE

Que sur proposition de l'association MNOP - Musiques de la Nouvelle Orléans en Périgord - une commande pour une manifestation culturelle exceptionnelle pour [illegible] signée entre les parties : l'association MNOP pour la production du spectacle et le Grand Périgueux en qualité d'organisateur.

Qu'il s'agit d'un spectacle musical et d'une conférence de Jean-Paul Levet, auteur spécialiste des musiques afro-américaines, visant tous les publics du territoire autour d'une offre culturelle métissée.

Qu'au regard des éléments présentés, il est proposé :

- de porter l'enveloppe des partenariats culturels 2026 à 188 700€, ventilée comme suit : (cf détail dans le document joint en annexe)

- Grands Événements → 65 000€
- Soutien au Manifestations culturelles →102 500€
- Soutien à une Scène rurale portée par des lieux culturels d'intérêt national → 21 200€

- de commander une prestation culturelle à MNOP pour un montant de: 4 000€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer les subventions au titre des Partenariats culturels telles qu'indiquées dans le tableau ci-joint pour un montant global de 188 700€ ;

- Décide de passer commande pour une prestation culturelle à MNOP d'un montant de 4 000€ ;

- Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU